



Succession de la maison familiale

Par **kerari**, le **03/06/2013** à **09:34**

Bonjour,

Mon grand père est décédé en début d'année et ma grand mère est partie vivre avec ma mère (qui est fille unique). Elles souhaiteraient que mon mari, mes enfants et moi nous installions dans cette maison. En avons nous la possibilité? Pouvons nous y faire des travaux? Et surtout, lors du décès de ma grand mère, ma mère seule héritière va-t-elle payer un surplus de droit de succession comme la maison aura pris de la valeur? La maison a déjà été estimée et elle doit payer 35% de droits dessus.

Merci pour vos réponses.

Par **youris**, le **04/06/2013** à **09:36**

bjr,

il est toujours risqué de faire des travaux dans une maison qui ne vous appartient pas. la maison sera estimée à sa valeur au moment des successions donc avec le risque que les travaux d'amélioration soit pris en compte.

cdt